ASSOCIATION
ARPEJe

Accompagnement et
Recherche Psychosocio
Educatifs pour les Jeunes
253 cours Maréchal Galliéni
Allée Listrac
33000 BORDEAUX

☎ 05 56 44 76 66

✉ secretariat@arpeje33.fr
https://arpeje33.fr/

MECS et CHRS
Logements en diffus

# Rapport d'Activité du CHRS 2024

## Mot de la DIRECTRICE

Je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe du CHRS et son chef de service, pour l'habileté et la bienveillance dont ils ont fait preuve après une fin d'année 2023 fortement perturbée autant socialement que financièrement.

Avec la fusion des 3 CHRS en un seul, appelé désormais CHRS ARPEJe, une nouvelle page 2024 s'est ouverte, prometteuse en liens partenariaux et au service d'un public toujours plus en demande d'accompagnement.

Cette année 2024 permet de clôturer aussi un plan de retour à l'équilibre qui est venu bousculer une culture associative et mettre en exergue des enjeux managériaux importants. L'équilibre financier est enfin retrouvé au CHRS avec un résultat bénéficiaire.

Axelle VOITURIEZ

## Mot du Chef de Service

Il m'apparait nécessaire de préciser quelques éléments de contexte pour avoir une lecture, au plus juste, du rapport d'activité 2024 du CHRS ARPEJe.

Après l'arrivée d'une nouvelle direction (27 mars 2023), j'ai pris mes fonctions le 21 aout 2023 et en septembre à la suite d'une inspection de la DDETS, il est demandé de fermer le foyer JONAS qui accueille 14 personnes. Le redéploiement des 14 places doit se faire avant le 31 décembre 2023.

Le début de l'année 2024 signifie dès lors un nouvel espace de travail, un changement d'adresse. Nous quittons alors le quartier des capucins pour nous retrouver au siège de l'association ARPEJe à la Médoquine. La période est à la prise de repères, au déménagement des bureaux, à l'installation.

Nous avons pu, étape par étape, avec l'effort de tous et un dynamisme partagé, œuvrer de concert pour construire, co-construire, les socles premiers d'un service en mutation. Nous avons reconstitué une équipe en moins de deux mois, pour dans la foulée admettre en interne, fusion des CHRS oblige, au 4 mars 2024, 24 usagers d'un coup. A cela viennent s'ajouter les suivis en cours, à savoir 28 admissions et 28 fin de prise en charge (2.8 admissions/mois et 2.8 FPC/mois).

Ce changement de paradigme a été l'opportunité de mettre à jour nos outils dans le respect de la loi 2002-2 et d'initier la réécriture du projet d'établissement.

MERCI à chaque membre de l'équipe pour leur enthousiasme dans ce challenge et leur investissement quotidien, avec une volonté constante de « bien faire ».

Rodolphe PELLETIER

## PARTIE I : PRESENTATION DU CADRE GESTIONNAIRE

### 1.1 Organisme gestionnaire

ARPEJe a pour objet d'accompagner des adolescents et adultes jeunes en situation d'exclusion, de grande précarité sociale et/ou psychique, dans leur socialisation et leur accès à l'autonomie.

ARPEJe dispose de deux dispositifs :

- Un CHRS avec un agrément de 18 à 30 ans et disposant de 82 places
- Une MECS de 36 places (16 à 21 ans) financée pour 26 places par l'ASE et pour 10 places par la PJJ.

Depuis 2018, ARPEJe assure la gestion d'un GEM Jeunes (Groupement d'Entraide Mutuelle), financé par l'ARS.

Adresse : 253 Cours Maréchal Galliéni, Allée Listrac, 33000 Bordeaux Tél. : 05 56 44 76 66

Courriel : secretariat@arpeje33.fr

Président du Conseil d'Administration : Madame Josiane DESGUERS

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service depuis le 27 mars 2023 : Madame Axelle VOITURIEZ, Directrice.

### 1.2 Le cadre des missions du CHRS/ARPEJe

#### Les missions des CHRS selon le CASF

L'article art. L. 345-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles énonce :
« Les CHRS accueillent et accompagnent « des personnes et des familles qui connaissent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale »

#### Un accueil et un accompagnement spécifique répondant à un besoin d'intérêt public

Une des principales missions du CHRS ARPEJe est de répondre à un besoin spécifique, celui de jeunes dont les problématiques se situent à l'intersection de différentes politiques publiques, protection de l'enfance, lutte contre la précarité sociale, politique de santé.

### 1.3 Public accueilli

- ✓ Personnes en errance/Sans domicile fixe (et/ou hébergement précaire)
- ✓ Grande précarité/Problèmes familiaux ou financiers majeurs
- ✓ Réfugié/En attente de régularisation
- ✓ Problèmes psychiatriques stabilisés et non stabilisés
- ✓ Différentes formes d'addiction avec suivi

## 1.4- Organigramme

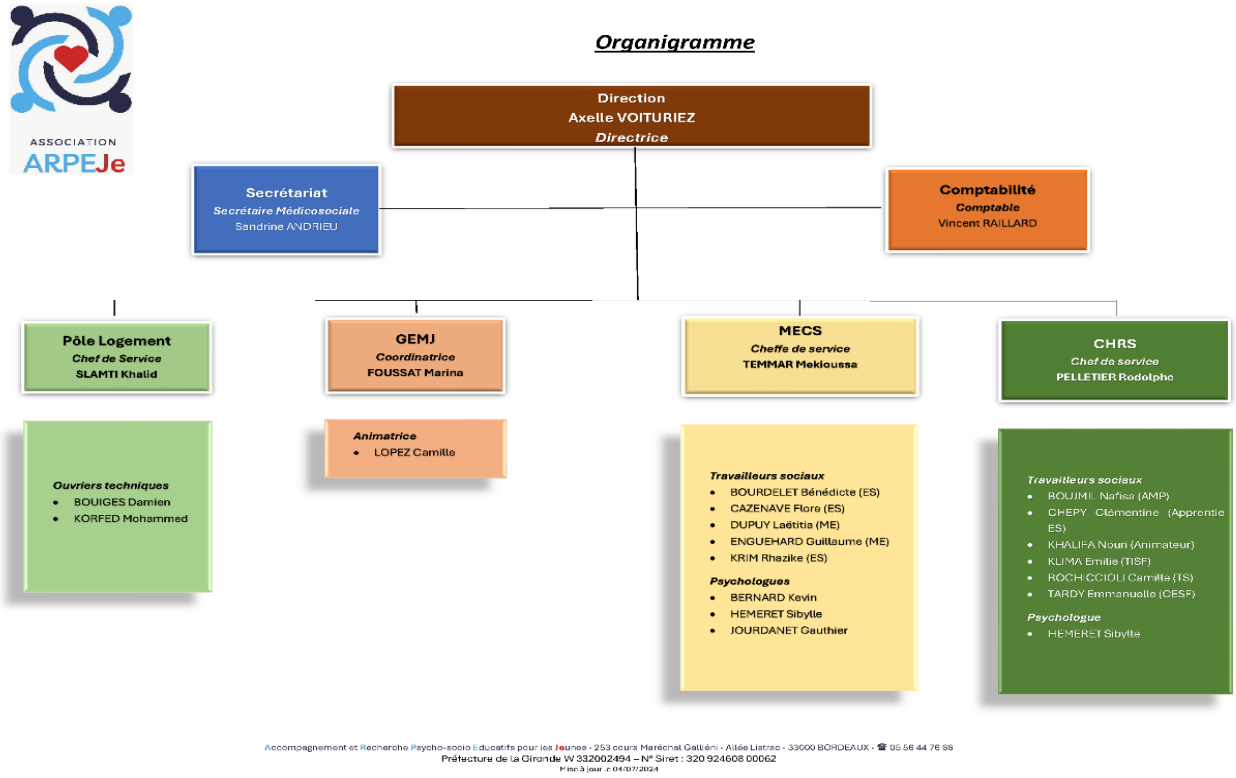


## 1.5- Situation géographique

La photographie, ci-dessous, sans pointer en détail l'ensemble des logements, permet de montrer les différents lieux d'intervention, notamment pour les VAD. L'observation de cette carte permet de mener une réflexion sur la perspective de rassembler plusieurs hébergements sur un même secteur, facilitant alors le temps nécessaire pour une VAD (gestion temps de déplacement, temps avec la personne, temps de trajet pour une seconde VAD, retour au siège…) Dans tous les cas, nous devons nous organiser au mieux en fonction des urgences ainsi que des besoins de chaque usager.

## PARTIE II : FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les 3 CHRS ont fusionné au 4 mars 2024 pour devenir le CHRS ARPEJe, totalisant 82 places.

### 2.1- Ressources humaines

Deux recrutements, un contrat d'apprentissage ES et deux départs.

Départ du temps de médecin psychiatre/Non remplacé

Formations :

- ✓ « Premiers secours en santé mentale »
- ✓ « Jeunes et conduites addictives » CH C. PERRENS
- ✓ « Trouble des conduites alimentaires » CH C. PERRENS
- ✓ « Psycho traumatisme et addiction » CH C. PERRENS

### 2.2- Partenariat

- ✓ Partenariat avec IRTS Aquitaine afin d'accueillir des stagiaires ME ou ES.
- ✓ Participation au GIP (Groupe d'insertion Professionnel/Mission locale) Bordeaux sud, Bordeaux nord et Bordeaux centre.
- ✓ Convention de placement extérieur avec le SPIP

### 2.3- Usagers/Situations complexes

- ✓ Deux demandes d'expulsions (en cours)
- ✓ Deux personnes en situation administrative non régularisée
- ✓ Une information préoccupante, suivie par un signalement en collaboration avec la MDS de Pessac et placement de l'enfant
- ✓ Deux incarcérations

### 2.4- Participation financière des usagers

Application stricte de la réglementation en vigueur et suppression du plafond à 500 euros en-dessous duquel la personne ne donnait aucune participation financière.

## PARTIE III : POPULATION ET ACTIVITE

En 2024, la file active est de 61% pour l'ensemble des CHRS ARPEJe.

En 2023, Elle était de 77%. Le différentiel de 16 % correspond au suivi de 13 personnes. La fermeture du collectif/SSJ correspond à la (ré)orientation de 14 personnes (13 l'ont été, l'une est décédée).

## Rapport d'activité hébergement

| LIBELLES | VALEURS |
|---|---|
| Les fréquentations de la structure en logement collectif et individuel | 20957 |
| Activités d'hébergement permanent : nombre de nuitées réalisées | 10 |
| Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : moins de 3 ans | 23 |
| Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 3 ans et 17 ans | 70 |
| Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 18 ans et 24 ans | 56 |
| Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 ans et 59 ans | 0 |
| Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus | 1 |
| Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : Age inconnu | 28 |
| Adultes avec enfants | 98 |
| Adultes sans enfant | 116 |
| Nombre de ménages (cumul sur l'année) | 5 |
| Nombre de séjours inférieurs à 8 jours (séjours terminés) | 29 |
| Nombre de séjours supérieurs à 8 jours et inférieurs à 6 mois (séjours terminés) | 59 |
| Nombre de séjours supérieurs à 6 mois (séjours terminés) | 63721 |
| Cumul des durées de séjours (séjours terminés) | 65.61 |
| Durée moyenne de prise en charge (mois) (séjours terminés) | 71 |
| Nombre de personnes présentes au '2024-12-31' | 12341 |
| Cumul (sur l'année) des durées de séjours des personnes présentes au 31/12/2024 (jours) | 12341 |
| Durée moyenne (sur l'année) de prise en charge des personnes présentes au 31/12/2024 (mois) | 6.05 |
| Durée moyenne totale de prise en charge des personnes présentes au 2024-12-31 (mois) | 6.05 |
| Population accueillie | |
| Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant) | 2 |
| Personnes placées sous-main de justice | 0 |
| Personnes victimes de violence | 4 |
| Personnes sortantes d'incarcération | 0 |
| Personnes en situation de handicap | 35 |
| Jeunes majeurs (18-25) | 75 |
| Femme isolée | 23 |
| Homme isolé | 69 |
| Couple sans enfant | 4 |
| Famille monoparentale | 10 |
| Couple avec enfants/ famille | 9 |
| Groupe familial | 0 |
| Groupe d'adulte | 0 |
| Personnes avec problème de santé somatique | 0 |
| Personnes avec problèmes de santé psychique | 0 |
| Personnes avec problèmes d'addictions | 0 |
| Personnes avec addictions avec prise en charge médico-sociale adaptée | 0 |

En 2024, avec les divers mouvements des admissions et des fins de prise en charge, **86 personnes au total ont été accueillies sur l'année**.

## 3.1- Les admissions

Nous avons admis en 2024, 22 personnes adultes et 6 enfants dans l'établissement dont la répartition est la suivante :

- *Par sexe :*

| SEXE | NOMBRE |
|---|---|
| FEMME | 10 |
| HOMME | **12** |
| ENFANTS (fille / garçon) | 6 |
| **NOMBRE TOTAL** | **28** |

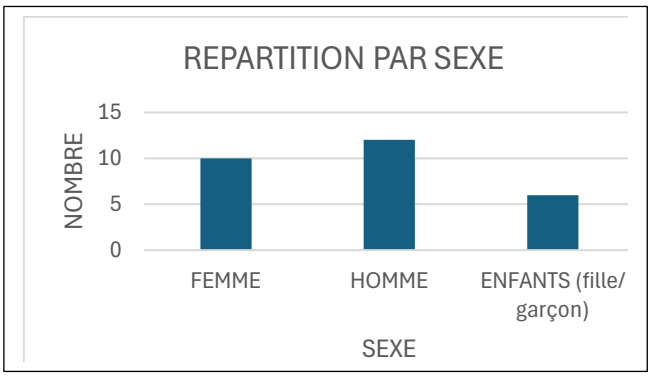


- *Par âge :*

| TRANCHE D'AGE | NOMBRE |
|---|---|
| 18/20 | 7 |
| 21/23 | **9** |
| 24/26 | 6 |
| ENFANTS moins de 5 ans | 6 |
| **NOMBRE TOTAL** | **28** |

Ces personnes accueillies ont pour la plupart entre 21 et 23 ans.

**Le nombre d'admissions (avec les enfants) entre Mars et décembre 2024.**

| MOIS | NOMBRE |
|---|---|
| JANV | |
| FEV | |
| MARS | 1 |
| AVRIL | 1 |
| MAI | 4 |
| JUIN | 1 |
| JUILLET | 6 |
| AOÛT | **0** |
| SEPTEMBRE | 2 |
| OCTOBRE | 1 |
| NOVEMBRE | **4** |
| DÉCEMBRE | **8** |

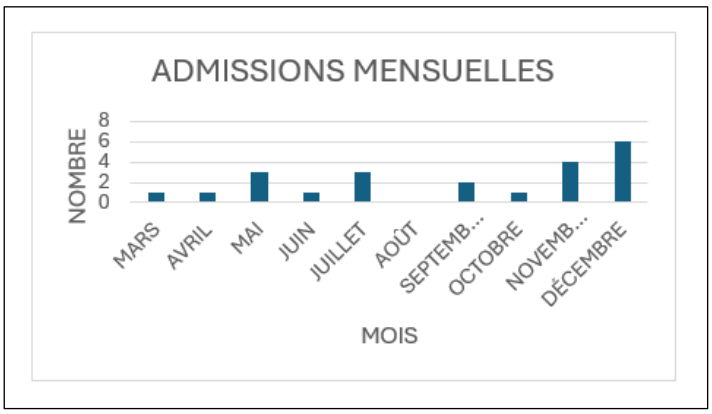

**La situation des personnes à leur admission en 2024. Provenance/ Prescripteur** (Obligation fiche SIAO), vous trouverez le détail ci-dessous :

| LIEU D'ORIGINE | NOMBRE | LIEU D'ORIGINE | NOMBRE |
|---|---|---|---|
| FONDATION COS | 1 | MECS EXTERNE | 3 |
| CENTRE PARENTAL | 7 | MECS EN INTERNE | 3 |
| MDS MERIGNAC / Personne en errance | 5 | CLLAJ | 3 |
| SPIP | 2 | HOTEL RELAIS Personne en errance | 1 |
| SOUS LOCATION | 3 | | |

Sur un total de 28 admissions, 18 personnes ont été orientées par le SIAO et 10 par des services prescripteurs

- *Différents types d'hébergement*

**Les admissions/Hébergement** ont varié en fonction de la composition des personnes arrivantes

| | |
|---|---|
| **PERSONNE SEULE** | 14 |
| **MERE CELIBATAIRE** | 2 |
| **COUPLE (SANS ENFANT)** | 1 |
| **FAMILLE (Parent avec ENFANT)** | 2 |
| **Total ENFANT** | 6 |

**Mise en place de trois Co-hébergements** afin de tenir compte des besoins et capacités de chacun (question de la solitude par exemple), des réalités/demandes du SIAO. Ainsi 5 personnes arrivées ont pu en bénéficier.

## 3.2- Les fins de prises en charge et sorties du dispositif en 2024

La population prise en compte dans cette étude concerne des personnes sortantes du service entre mars et décembre 2024.

- *Par sexe*

Elle est composée de 28 personnes dont 7 enfants

| SEXE | NOMBRE |
|---|---|
| FEMME | 9 |
| HOMME | 12 |
| ENFANT (fille/ garçon) | 7 |

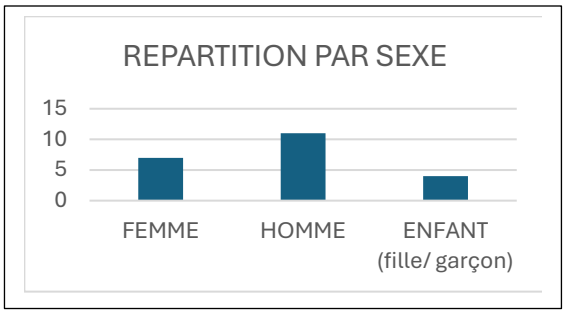


- *Par âge*

Les bénéficiaires accueillis sont tous majeurs. Il y a 18 personnes de moins de 30 ans et 3 de plus de 30 ans.

| AGE | NOMBRE |
|---|---|
| 18/20 | 1 |
| 21/23 | 7 |
| 24/26 | 4 |
| 27/29 | 6 |
| 30/32 | 2 |
| 33/35 | 0 |
| 36/38 | 1 |
| 39/41 | 0 |
| ENFANT DE MOINS DE 14 ANS | 7 |

- *Les lieux d'accueil à la sortie*

Contingent prioritaire, lieux d'accueil ou autres dispositifs existants : ainsi, l'objectif est de permettre aux personnes de poursuivre leur projet, accompagnées par le CHRS, (réinsertion sociale, emploi, logement, soin) dans les meilleures conditions.

| LIEU | NOMBRE |
|---|---|
| PARC SOCIAL | 7 (+ 3 enfants) |
| PARC PRIVE | 2 |
| RESIDENCE ACCUEIL | 3 |
| RAPPROCHEMENT FAMILLE | 2 (+ 2 enfants) |
| RESIDENCE SOCIALE | 1 |
| INCARCERATION | **2** |
| DEPART VOLONTAIRE | 3 |
| FIN DE PRISE EN CHARGE Acté par le service | **1 (+ 1 enfant placé)** |
| REGROUPEMENT FAMILIAL | 1 |

### 3.3- Durée de séjour des 58 personnes hébergées au 31/12/2024

Les séjours peuvent être de durée plus ou moins longue selon les besoins, capacités et motivations des personnes ainsi qu'en fonction des solutions pouvant être apportées à chacun.

| DUREE | NOMBRE |
|---|---|
| Moins de 6 mois | 14 |
| Plus de 6 mois | 10 |
| 1à 2 ans | 5 |
| 2 à 3 ans | 6 |
| 3 à 4 ans | 11 |
| 4 à 5 ans | 7 |
| 5 à 6 ans | 3 |
| 6 à 7 ans | 2 |

### 3.4- Personnes présentes au 31 décembre 2024

- *Par sexe*

| | |
|---|---|
| **HOMMES** | 36 |
| **FEMMES** | 22 |

- *Par âge*

| AGE | Nombre | | AGE | Nombre d'Enfant |
|---|---|---|---|---|
| 18 ans | 0 | | 7 ans | 1 |
| 19 ans | 2 | | 6 ans | 0 |
| 20 ans | 5 | | 5 ans | 1 |
| 21 ans | 4 | | 4 ans | 2 |
| 22 ans | 9 | | 3 ans | 1 |
| **23 ans** | **12** | | 2 ans | 3 |
| 24 ans | 4 | | 1an | 3 |
| 25 ans | 5 | | | |
| 26 ans | 11 | | | |
| 27 ans | 3 | | | |
| **28 ans** | 2 | | | |
| **29 ans** | 1 | | | |
| 30 ans | 0 | | | |
| **Nbr TOTAL** | **58** | | **Nbr TOTAL** | **11** |

- *Situation des personnes :*

| SITUATION | NOMBRE |
|---|---|
| **FAMILLE** | **4** |
| **COUPLE** | **2** |
| **MERE CELIBATAIRE** | **4** |
| **CELIBATAIRE** | **47** |

Soit, au 31 décembre 2024, 69 personnes accueillies (dont 11 enfants) pour un taux d'occupation de 84 %

## PARTIE IV - LES ACTIONS MISES EN PLACE

## 4 Les actions pour les personnes accueillies

### 4.1- Accompagnement gestion budget/ situation des dettes

L'absence de ressources des personnes accueillies implique une prise en charge financière par les CHRS ; conformément à la « Circulaire DGAS/ A n° 2002-388 relative à la participation financière des personnes accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale à leurs frais d'hébergement et d'entretien », les personnes sans ressource ne payent aucune participation aux frais d'hébergement. (Rapport 2023)
En mars 2024, est constatée une accumulation de dettes pour un grand nombre d'usagers. Il est alors nécessaire d'y apporter des réponses immédiates, adaptées mais aussi dans le temps. Au-delà de l'aspect financier, sont également questionnées les capacités à faire, associées parfois à des aspects psychopathologiques

#### - *Dettes*

Le ratio dettes/ressources est source d'instabilité financière et vient freiner un certain nombre de démarches (pour exemple demande d'un contingent prioritaire). Les professionnels peuvent leur apporter certaines informations et/ou les orienter vers les services adéquates (MASP, MJGBF et autres).

Pour le CHRS en quelques chiffres :

- 16 plans d'apurements
- 1 mesure de sauvegarde de justice
- 6 demandes en cours et/ou actées pour une mesure de protection
- 1 Signalement personne vulnérable devenue caduque (le couple a refusé de rencontrer le médecin psychiatre)

### 4.2- Le Projet Personnalisé

Outil (loi 2002), notamment de coordination, visant à répondre à court et moyen terme (cadre CHRS) aux besoins et attentes de la personne accueillie.
Voir document en suivant : processus Projet/ Suivi de Projet /élément de référence travaillé en équipe et validé en 2024.

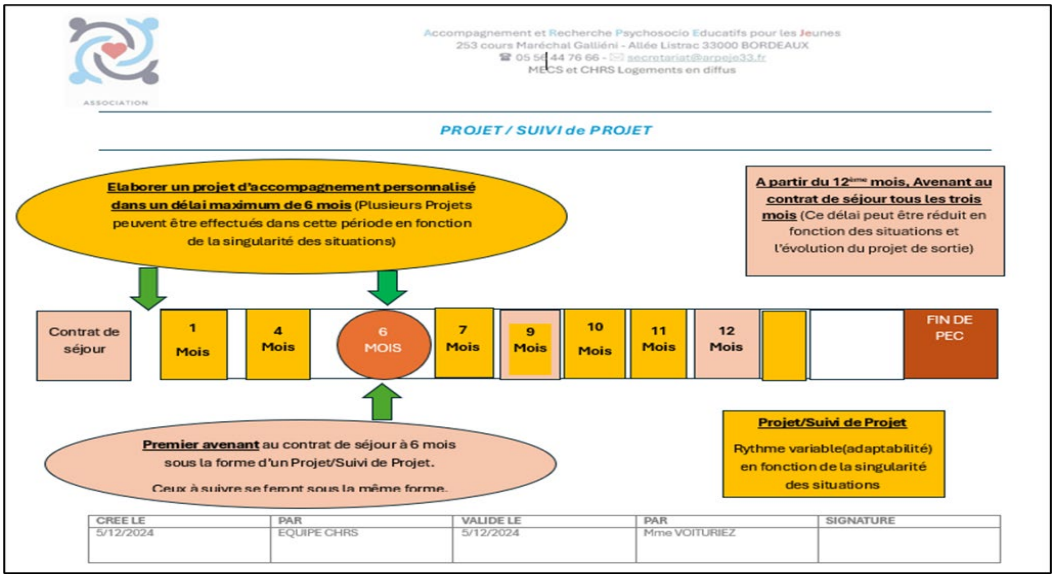

### Les rencontres personnes accueillies/ professionnels

Durant l'accompagnement de ces personnes, des rencontres ont lieu avec les professionnels afin de mettre en place les objectifs définis dans le projet personnalisé. Elles peuvent prendre différentes formes

## 4.3- Les principaux axes de travail se retrouvant dans les projets sont orientés autour

*De l 'ouverture de droits*

- L'aide aux déclarations d'impôts ;
- L'ouverture des droits complémentaires santé solidaire
- L'aide à la constitution de demandes de Garantie jeune puis Contrat engagement jeune
- L'accompagnement vers des associations d'aide aux droits des étrangers ;
- L'accompagnement dans des demandes de MASP, de curatelle ;
- L'accompagnement vers les services de pôle emploi ;
- L'accompagnement dans les demandes d'allocation adulte handicapé, RQTH, ...
- L'accompagnement dans des démarches administratives diverses : demandes d'échelonnement de paiement d'amendes, accompagnement sur les demandes de papiers d'identité....

*Les actions en faveur du soin*

- L'accompagnement vers des psychologues des services CHRS
- L'accompagnement vers des médecins généralistes et spécialistes (dermatologues, gynécologues, ophtalmologues, dentistes...)
- La mise en place de passages infirmiers au domicile
- L'accompagnement vers des CMP, CATTP, psychiatres libéraux et hôpitaux de jour
- L'accompagnement vers une hospitalisation lorsque nécessaire

*Les actions en faveur de l'insertion professionnelle*

Le travail sur l'insertion se déploie sur différentes actions

- La scolarité et l'accompagnement à la scolarité, au passage de concours
- La formation professionnelle (liens importants avec les différentes missions locales comme pour de nombreux points)
- L'apprentissage ;
- Les services civiques ;
- L'emploi en milieu ordinaire (intérim, CDD, CDI...) ;
- L'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- Les demandes de reconnaissance du statut de travailleur handicapé ;
- L'emploi en milieu adapté et/ou protégé (lien avec des partenaires comme HANDAMOS)
- Les demandes d'orientation en ESAT...

*Des actions d'insertion sociale et culturelle sont également mises en place pour un public souvent très isolé dont :*

- L'accompagnement dans leurs choix propres d'activités culturelles,
- L'orientation vers le GEM Jeunes

*Les actions en faveur du logement*

- Des visites à domicile sont programmées de deux fois par semaine à une fois tous les 15 jours, en fonction de l'autonomie de la personne accompagnée et de sa capacité à occuper de manière appropriée le logement mis à sa disposition.
- Des visites à domicile sont également organisées en cas de nécessité immédiate, de problèmes afférents à l'occupation du logement (suroccupation, problèmes de voisinage…). Ces visites non programmées sont alors toujours effectuées après avoir prévenu l'usager, par téléphone ou SMS.
- La constitution de demande de logement social et la saisine du contingent prioritaire.
- L'orientation vers du logement adapté ou de transition (sous-location ou intermédiation locative, résidence sociale, logements pour adultes handicapés).
- Des interventions techniques adaptées dans les appartements sont effectuées par des moniteurs techniques et des ouvriers de maintenance (artisans, intérimaires…).

*Les actions spécifiques autour de la parentalité dans le cadre d'accueil des familles*

- Un accompagnement des parents sur l'admission des plus jeunes enfants en crèche et en école maternelle
- Le développement, réflexion, de temps de paroles pour les parents
- Des demandes de mise en place d'Aide Educative à Domicile (PCH, TISF et autres partenaires adaptés aux situations) lorsque nécessaire
- De la médiation conjugale, toujours dans un sens éthique. Nous ne pouvons pas être à toutes les places. Lien fait avec diverses associations plus adaptées, par extension des plannings familiaux (CACIS.) ou autres.
- Médiation des trois Co-hébergement. Rencontre mensuelle avec les deux usagers, leur référent et le CSE.

## PARTIE V - PERSPECTIVES 2025

*Premier semestre*

- Rencontre avec responsable SPIP, dans la continuité de la rencontre 2024. Objectif renouvellement de l'agrément Placement extérieur.
- Finalisation de la démarche d'archivage en lien avec le dossier unique dématérialisé
- Mise en place d'un questionnaire dématérialisé lors des fins de prise en charge (création du questionnaire avec la participation des personnes accompagnées)
- Validation du Projet d'établissement